

opportune de s'attaquer à ce problème, de recourir à une interdiction formelle, s'entend? Si nous allons recourir à une loi, ne devrait-on pas plutôt chercher à déterminer si, dans tel ou tel cas d'espèce, l'accord visé est oui ou non conforme à l'intérêt public?

M. Bengough fait ce qui me semble être une réponse fort sensée. "Il faudrait que ce soit souple." Puis l'honorable député d'Eglinton ayant demandé: "Vous n'êtes pas favorable à une interdiction générale?" M. Bengough a répondu: "Non". Je vous le signale, monsieur l'Orateur, avec l'espoir que peut-être d'autres députés s'y arrêteront. Voici des hommes raisonnables, qui occupent des postes de confiance et qui ont de lourdes responsabilités, qui représentent littéralement des centaines de milliers de leurs compatriotes et qui, je dois l'avouer, abordent la question avec beaucoup de bons sens. Voyons les faits, disent-ils. Ils hésitent beaucoup à répondre à beaucoup de questions, d'ordre général ou doctrinal, qui se fondent sur des hypothèses qui non seulement restent à prouver mais à l'égard desquelles le Gouvernement ne tient apparemment pas à ce qu'on prenne le temps de voir si, oui ou non, il est possible d'en établir le bien-fondé.

J'ai longuement traité ce point parce qu'à mon avis, ainsi que l'a dit le chef de l'opposition (M. Drew), la question revêt une grande importance. Or qui dit grande importance dit souvent grande urgence. Personne n'a prétendu que cela presse. Cependant, la question est importante. Elle peut, selon nous, avoir des répercussions profondes. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi il serait impossible d'adopter la proposition raisonnable et pratique selon laquelle il faut s'arrêter et réfléchir là-dessus.

Je veux revenir sur le témoignage d'un des derniers témoins plutôt au début des séances du comité. Cela se passait avant qu'on ait imposé au comité la clôture ou quasi-clôture, pour ainsi dire. Je vais donner lecture d'une partie du témoignage de M. Harris. Il semble que le comité était alors un peu plus disposé à recevoir des avis. Je crois que c'était avant que des effluves, des ondes télépathiques, eussent commencé à circuler entre le ministre et le président du comité. Le président du comité nous a dit qu'il n'y avait pas de communication, mais c'était peut-être dans l'air. De toute façon, nous savons qu'on a appliqué le serre-joint, la clôture, le bâillon ou tout ce qu'on voudra. Avant de l'appliquer complètement, M. Harris a rendu certains témoignages que je trouve aux pages 257 et 258 (édition anglaise). Il parlait au nom de la Fédération canadienne des détaillants. J'aimerais donner lecture de quelques-unes de ses déclarations.

[M. Macdonnell (Greenwood).]

Auparavant, je voudrais rappeler à la Chambre qu'un grand nombre de ces déclarations peuvent être corroborées par des déclarations formulées dans des milieux autorisés et rapportées dans la brochure anglaise dont j'ai lu des extraits l'autre jour. Le ministre doit se souvenir du titre de cette brochure. En passant, je dois dire qu'il y a eu un mémoire émanant d'un autre milieu et où sont cités de larges extraits d'un Livre blanc britannique. Je crois qu'il a été présenté un peu plus tard que le rapport que j'ai cité l'autre jour. Tout ce que je puis dire, c'est que dans ce Livre blanc britannique on a réussi à passer sous silence certaines des déclarations réfléchies et sérieuses faites dans le rapport, après audition des témoignages. Si je puis m'exprimer ainsi à l'égard d'un organisme aussi respectable que le gouvernement anglais, il m'a semblé qu'il s'était comporté un peu comme notre gouvernement. Il était parfaitement disposé à intervenir en se fondant sur des choses qu'il aimait à considérer comme des faits.

Par exemple, je me souviens d'avoir lu l'autre jour, et le compte rendu en fait foi, un exposé que j'ai trouvé très vigoureux en faveur des ménagères. On y préconisait en termes chaleureux la fixation des prix en disant qu'on aime beaucoup savoir ce qu'on achète qu'on trouve bien pratique d'être assuré de la qualité et de ne pas éprouver cette sensation très irritante, c'en est une en effet, que l'on éprouve quand on achète quelque chose pour se rendre compte par la suite qu'on aurait pu se procurer la même chose moins cher ailleurs. C'est particulièrement irritant pour l'homme qui porte un nom comme le mien et je pense que la fatigue qui se porte au cerveau quand on se livre à ces calculs est vraiment très grave. Je comprends ces ménagères.

M. Garson: C'est assez dur pour nous, les Écossais.

M. Macdonnell (Greenwood): Elles veulent être à l'abri de cet épuisement nerveux. C'est tout au moins ce qu'elles ont dit et, en passant, je ne peux m'empêcher de faire part de la grande surprise que j'ai éprouvée en lisant dans l'extrait du sommaire du Livre blanc britannique que le Gouvernement anglais avait indiqué qu'il ne pensait pas que cela fût raisonnable. Il a dit qu'il n'était pas raisonnable que les femmes aient de telles idées et par conséquent elles ne pouvaient pas les avoir eues. Je ne parlerai pas du caractère raisonnable de la femme. C'est un sujet sur lequel les opinions sont partagées. Certaines gens croient la femme plus raisonnable que d'autres ne la jugent. Cependant, lorsqu'il s'agit d'achats, l'opinion de la fem-